



Délibération n°20230314-9
Objet Approbation des nouveaux statuts du Syndicat mixte du bassin versant de l'Yères (SMBVY)

**Séance du
14 mars 2023**

Date de la
convocation :

6 mars 2023

Date d'affichage :

8 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 50

Présents : 39

Votants : 47

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 14 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Soeurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Madame Régine Douillet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Monsieur Jean-Jacques Louvel, absent excusé ayant donné procuration à Madame Frédérique Chérubin-Quennesson ; Madame Catherine Doudet, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Madame Antonia Ortu, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Claudine Briffard ; Madame Florence Lemoigne, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Lemoigne ; Monsieur Jean-Claude Davergne, absent excusé ayant donné procuration à Monsieur Raynald Boulenger.

Monsieur José Marchetti, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jean-Pierre Trolley ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé ayant donné procuration en raison de l'indisponibilité de sa suppléante, à Monsieur Jean-Paul Mongne.

Monsieur Mario Dona, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Marie-Christine Berlez ; Madame Martine Douay, absente excusée représentée par son suppléant, Monsieur Joel Coulombel.

Madame Isabelle Vandenberghe, Madame Monique Evrard, Monsieur Aurélien D'hier, absents excusés.

Monsieur Samuel Ruelloux a été élu secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5711-1 et suivants;

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L. 211-7 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Villes Soeurs ;

Vu l'arrêté en date du 19 novembre 2018, modifiant l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2000 modifié portant création du syndicat Intercommunal du Bassin Versant de l'Yères et de la Côte, modifiant le statut juridique du syndicat intercommunal en syndicat mixte, les communautés de communes venant en représentation substitution de leurs communes membres au sein du syndicat du bassin versant pour les compétences GEMAPI et hors GEMAPI exercées par le SIBV de l'Yères et de la Côte ;

Vu la délibération du Comité Syndicat du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Yères en date du 13 février 2023 et approuvant le projet de statuts modifiés ;

Considérant que les membres du Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Yères disposent d'un délai de 3 mois afin de se prononcer sur l'adoption des statuts modifiés du syndicat, tels que proposés en annexe ;

Vu les candidatures de Monsieur Eddie Facque, Monsieur Bruno Saintyves, Madame Martine Douay et Monsieur Alain Trouessin en qualité de membres titulaires et de Monsieur Mario Dona, Monsieur Jérôme Blondel, Monsieur Daniel Roche et Madame Agnès Join en qualité de membre suppléant ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

© Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de statuts tels qu'annexés ;
- de désigner les représentants suivants :
 - en tant que représentants titulaires : Eddie Facque, Bruno Saintyves, Martine Douay et Alain Trouessin.
 - en tant que représentants suppléants : Mario Dona, Jérôme Blondel, Daniel Roche et Agnès Join.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an
que dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie FACQUE

